

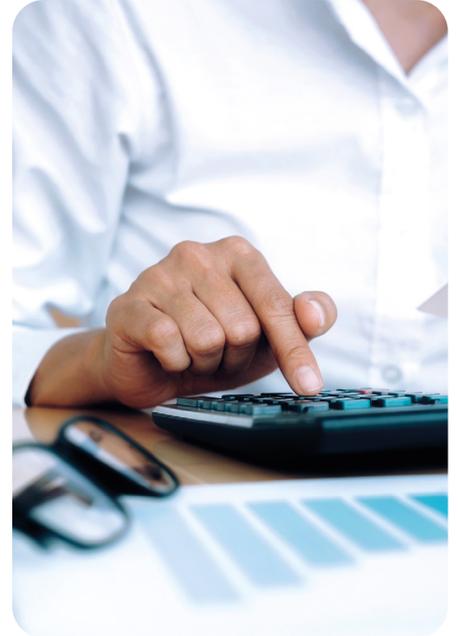


AGENTS DE LA SA SNCF

PAIE & PRESTATIONS ADMINISTRATIVES

POUR UNE JUSTE RÉCOMPENSE !

Attentive à la reconnaissance du travail des salariés du service paie & prestations administratives (PPA), l'UNSA a été reçue en audience le 19 juin dernier pour faire un point sur les conditions de déploiement du nouvel outil de gestion des salariés (NOGS) et sur la décision d'harmonisation de l'indemnité de saisie. [Explications.](#)



SUR L'OUTIL NOGS

Depuis le 31 mai, NOGS ne se déploie pas sans mal. Les indisponibilités de l'outil, les lenteurs, les déconnexions et les oublis de transfert en pleine période de calcul de la paie n'ont pas facilité le travail des agents. La direction n'a de cesse de demander une flexibilité accrue aux salariés utilisateurs, leur indiquant de renoncer temporairement au télétravail, VT et congés.

POUR L'UNSA, CETTE FLEXIBILITÉ ET LES EFFORTS CONSENTIS DOIVENT ÊTRE RÉCOMPENSÉS ! VOS ÉLUS UNSA ONT EXIGÉ LE PAIEMENT D'UNE MAJORATION DE PRIME DE TRAVAIL POUR TOUS LES SALARIÉS CONCERNÉS, AVEC UN EFFET RÉTROACTIF POUR LES GESTIONNAIRES FAMILLE QUI TRAVAILLENT AVEC NOGS DEPUIS UN AN.

SUR L'INDEMNITÉ DE SAISIE

L'UNSA-Ferroviaire est attentive au pouvoir d'achat des salariés et lutte contre les inégalités. L'indemnité de saisie est versée jusqu'à la classe 4 pour un maximum de sept heures par jour sur les journées complètes et cinq heures sur les journées courtes. Un agent ayant une journée courte perçoit donc moins qu'un agent qui n'effectue que des journées dites classiques.

POUR PALLIER CETTE INJUSTICE, L'UNSA-FERROVIAIRE A DEMANDÉ LE PAIEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DES HEURES EFFECTUÉES PAR SEMAINE ET L'ÉLARGISSEMENT DE L'INDEMNITÉ AUX AGENTS DE LA CLASSE 5.

L'ENTREPRISE SEMBLE ACCUEILLIR FAVORABLEMENT NOS REVENDICATIONS. UN DÉLAI LUI EST NÉCESSAIRE POUR ÉTUDIER CES DEMANDES.

